

DEMANDE DE MUTATION POUR CONVENANCE PERSONNELLE SUR EMPLOI ADMINISTRATIF DES AGENTS DE CATEGORIE B OU C

(à transmettre par la voie hiérarchique à la DGFiP - Bureau RH-2A – filière gestion publique)

IDENTIFICATION DE L'AGENT		Anni	ÉE (*): 2 0 1 3
NIR GAP	Catégorie	□в□	l c
Nom de famille :	Prénoms :		
Nom d'usage : Grad	e :		
Direction d'affectation :		Code direction	
Poste d'affectation :		Code poste	
Fonctions exercées administratives	informatiques		
Enfants à charge :	Visa du SRH local sur d	correspondance av	/ec l'article 20.F de GAP 1
Nombre :			
Agent en position interruptive (précisez la position) :			
DÉPARTEMENTS OU DIRECTIONS spÉCIALISÉES DEMANDÉS :	nporter de 1 à 5 choix		
choix n°1			
choix n°2			
choix n°3			
choix n°4			
choix n°5			
DEMANDE LIÉE AVEC CONJOINT(E) FILIÈRE GESTION PUBLIQUE (conditions au verso de l'imprimé) (si oui, com Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e)	B ou C : ou bleter la rubrique ci-dessous) Concubinage	ui 🗖	non 🗖
Informations conjoint : Nom de famille :			
Nir Gap			
Catégorie 🔲 B 🔲 Direction d'affectation :		echnique	
	ASig	, lenature de l'agent	
(*) Demande valable pour les mouvements de mutations de	ı 1 ^{er} avril et du 1 ^{er} septe	embre 2013	
SIGNATURE DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT POUR TRANSMISSION AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION LOCALE			
INFORMATIQUE ET LIBERTÉS LES INFORMATIONS SONT UTILISÉES DANS LES TRAITEMENTS RELEVANT DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS. LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION POUR LES DONNÉES VOUS CONCERNANT S'EXERCE AUPRÈS DE LA DIRECTION LOCALE.	Α	, le	



NOTICE EXPLICATIVE

Le référentiel des vœux est annexé à l'instruction fixant les règles pour 2013.

Les vœux concernent les départements métropolitains, d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) ou des directions spécialisées. Aucun choix n'est à formuler au niveau d'un poste ou service.

Les demandes de mutation sur emploi informatique doivent être présentées exclusivement sur l'imprimé prévu à cet effet.

Informations sur les demandes de mutation liées avec un conjoint filière gestion publique catégorie B ou C

Les agents mariés, pacsés ou vivant en concubinage sont autorisés à solliciter une mutation conjointe. Le conjoint doit compléter également un imprimé de demande de mutation.

Les demandes conjointes doivent concerner le(s) même(s) département(s).

En cas de choix multiples, les départements sollicités doivent être identiques et classés dans le même ordre.

En cas d'annulation partielle en cours de cycle, les deux demandes doivent demeurer identiques.

Justifications de la situation :

La demande de mutation doit être formulée sur la base de la situation familiale enregistrée par l'administration. En cas de changement, les agents sont invités à produire les pièces suivantes à leur service ressources humaines :

pour les agents mariés : copie livret de famille si le mariage est récent

pour les agents pacsés : déclaration de PACS délivrée par le tribunal d'instance

pour les agents en concubinage : attestation sur l'honneur et 2 documents administratifs aux 2 noms.

¹ Visa du SRH local sur concordance avec l'article 20.F de GAP :

La bonification pour enfant(s) à charge étant calculée sur la base des informations renseignées à l'article 20.F de GAP, le service des ressources humaines doit vérifier que les éléments soient corrects.